

<p>Date de la Convocation : 17/03/2017 <u>Membres en exercice</u> : 11 <u>Présents ou représentés</u> : 08 Votants : 08 <u>Absents excusés</u> : 3</p> <p><u>Secrétaire</u> : M. ALLAIN Daniel</p> <p>Objet : Procès- verbal</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars deux Mil dix-sept à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, Maire.</p> <p><u>Etaient également présents</u> : Mesdames et Messieurs Frédéric CAYEUX, Helen MOTTE, Dominique GROUT, Marie-Paule LOSSET, Andréa REYNAUD, Jean-Yves SORET et Daniel ALLAIN.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Messieurs Vincent DELEGUE, Laurent CROCHEMORE et Morgane SENAY</p>
--	---

I – Procès-Verbal :

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0
Abstentions : 0*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur SORET remercie les personnes présentes et le Conseil Municipal pour l'organisation lors de sa remise de médaille.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une délibération sera remise sur table au sujet de l'évolution d'un poste.

II- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine pour Mme LEMIEUX-LE MOAL Bénédicte, et par conséquent, de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe qu'elle occupait précédemment.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 27 mars 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au chapitre 012, article 6411.

III – Achat d'un tracteur et d'une épareuse :

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

Afin de réaliser divers travaux d'entretien de voirie et au vu des besoins croissants de la commune,

Le Conseil Municipal **DECIDE** de retenir l'offre de la Société PHILIPPE THIEULENT pour l'achat d'un tracteur d'occasion et l'offre de la Société DEHONDT pour une épareuse neuve et d'une station gazoil et **INSCRIT** la somme de 29 829 € H.T soit 35 794,80 T.T.C au budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Général et de la réserve parlementaire.

IV - Demande d'adhésion au SDE76 des treize communes de l'ancienne CCYP :

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions :

0

Vu les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76 et la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions.

Considérant que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1^{er} janvier 2017.

Que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP, que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes.

Que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises.

Que la consultation de la CDCI n'est pas requise,

Que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux.

Que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** l'adhésion de communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76.

V – Retrait des communes de Vinnemerville et de Criquetot-le Mauconduit du périmètre de la Communauté d'Agglomération :

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral en date du 24 Janvier 2017 concernant le retrait des deux communes citées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis **FAVORABLE** sur le retrait des communes de Vinnemerville et de Criquetot-le Mauconduit de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

VI - Révision des tarifs de la salle des fêtes et du cimetière :

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la salle des fêtes et du cimetière ont été augmentés en 2016, et interpelle les membres du conseil sur l'éventualité d'une augmentation de ces tarifs.

Le Conseil Municipal **N'AUGMENTE** pas les tarifs pour cette année.

VII – Agencement cimetière :

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

Au vue des dernières ventes de concessions de cavurnes dans le nouveau cimetière, Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une nouvelle tranche de concessions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis **FAVORABLE**.

VIII – Travaux La Cavée :

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Frédéric CAYEUX pour la présentation des travaux.

Afin de permettre à Monsieur Denis PAINCHAULT d'accéder à sa propriété et après réflexion de la commission travaux, il est proposé de prolonger la partie carrossable de ce chemin communal jusqu'au-devant du transformateur EDF tout en laissant le passage des eaux pluviales.

De plus, en amont et en aval de cette réalisation, il sera installé des petites retenues d'eau permettant la limitation de vitesse des écoulements des eaux pluviales.

Ces travaux sont estimés à environ 25 000 € H.T soit 30 000 € T.T.C.

Questions diverses et informations :

- Les élections présidentielles se dérouleront le 23 avril et le 7 mai 2017, le bureau de vote sera ouvert de 08 h 00 à 19 h 00.
- Monsieur le Maire rappelle, comme lors du dernier conseil, que la présence des membres du conseil municipal lors des diverses cérémonies serait la bienvenue.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur l'avancement des travaux sur le bâtiment de stockage du futur tracteur.
- Le feu d'artifice aura lieu le 29 juillet 2017.
- Le délégué du SIVOS rend compte de la dernière réunion.
- Le logement au-dessus de la Mairie est à louer.

- Préparation de la fête de Pâques.
- Réunion de la commission des travaux : samedi 01 avril 2017.
- Proposition d'investissement dans un logiciel pour concevoir le bulletin infos, le prix est de 17, 99 Euros par mois.
- Il est évoqué le problème du versement des subventions.
- Il est soumis à la réflexion le problème du ramassage des ordures ménagères recyclables. Monsieur le Maire propose d'en référer à l'agglomération de Fécamp.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.